



Procès verbal du conseil d'administration Séance du jeudi 15 octobre 2015

ORDRE DU JOUR	ECHANGES / PROPOSITIONS / COMPTE RENDU	DECISIONS / VOTES
<p>La séance du Conseil s'ouvre à 18h10. Le quorum est atteint avec 23 présents.</p>	<p>M. le Proviseur entame les débats par le bilan des élections. Il décline l'identité des élus dans les différents cortèges (parents d'élèves, élèves, personnels administratifs sociaux de santé techniques et de service, personnels enseignants et d'éducation). Il précise que toutes les élections se sont déroulées de manière satisfaisante et légale. Face à l'absence de question et remarque des administrateurs M. le Proviseur conclut à un satisfecit général.</p>	
<p>1. Règlement intérieur du CA pour 2015 / 2016</p>	<p>Règlement intérieur du CA : Le calendrier et les modalités de fonctionnement figurent dans les documents transmis au préalable de la séance aux administrateurs. M. le Proviseur en détaille certains points (ex : alternance des séances entre le mardi et le jeudi).</p> <p>M. Mahé (Professeur) s'interroge sur la date, selon lui, tardive (mars) du CA concernant la Dotation Horaire Globale (DHG). Il précise qu'habituellement celui-ci a lieu plus tôt (février). M. le Proviseur explique que ce choix correspond à un enchaînement de consultations qui lui semble nécessaire à la mise en place d'un dialogue et de moments d'explication à l'endroit des élèves et parents représentants. Il place la réflexion au-dessus de l'urgence parfois pratiquée ; il précise à M. Bocquillon (parent d'élève) que les documents informatifs à même de permettre une réflexion anticipée seront envoyés au préalable des CA et autres commissions permanentes.</p> <p>M. le Proviseur rappelle certains articles du règlement intérieur du CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>envoi des questions diverses si possible par mail, au moins 24h à l'avance.</i> • <i>durée raisonnable du CA (environ 2h30).</i> • <i>il confirme à Mme Ramos (professeure) qu'il faudra veiller à raccompagner les élèves administrateurs si ceux-ci en font la demande.</i> 	<p>VOTE :</p> <p>Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1</p> <p>le règlement intérieur est validé</p>
<p>2. Procès verbal du CA du 30 juin 2015</p>	<p>M. le Proviseur remercie M. Vautrin pour la qualité et l'exhaustivité du travail fourni. Il annonce qu'une réserve a été émise par Mme Lemaire (gestionnaire) au sujet de la concession des appartements de fonction. Le PV ne reflèterait pas avec précision les débats. Mme Vinel relit le passage concerné ; une lecture du courrier de Mme Lemaire permet une comparaison des deux écrits. Les administrateurs concluent que M. Vautrin a rapporté avec fidélité les échanges du 30 juin 2015. M. le Proviseur rappelle que le but du Procès-verbal est de rapporter les décisions en présentant de manière condensée les argumentaires qui les sous-tendent.</p>	<p>VOTE :</p> <p>PV du CA du 30 juin 2015 est adopté à l'unanimité.</p> <p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>

<p>3. Constitution des différents organes issus du CA</p> <p><i>Mme Filippi et M. Tabourier (professeurs) suppléants ainsi que les autres élus suppléants se retirent.</i></p> <p>Total présents : 23</p>	<p>Les organes issus du CA sont constitués de la commission permanente, du conseil de discipline, de la commission hygiène et sécurité et, de la commission d'appel d'offre.</p> <p>M. le Proviseur revient sur la constitution de ces commissions et conseil.</p> <p><u>CHS .</u> La CHS pourra accueillir toutes les bonnes volontés y compris si des personnes ne sont pas a priori désignées. La souplesse sera de mise. M. Mahé demande que Mme Roucolle (professeure) puisse intervenir au sein de cette commission. M. le Proviseur informe Mme Pranlong (parent d'élève) que le registre d'hygiène et sécurité est accessible à tous à la loge. La date et l'ordre du jour de la prochaine CHS sont communiqués : 10/11/2015, elle traitera du fonctionnement des registres de sécurité, de l'exercice d'évacuation, de l'élaboration du document concernant les risques professionnels, d'éventuelles questions diverses.</p> <p><u>Commission éducative :</u> Mme Pranlong interroge M. le Proviseur sur la constitution de la Commission éducative relayée par M. Bocquillon qui évoque la parution d'un texte récent du Conseil Supérieur de l'Education qui stipulerait que la présence de représentant(s) de parents serait acquise. M. Bocquillon s'engage à fournir le texte officiel. M. le Proviseur souligne que les questions purement éducatives concernant des familles, parfois mal à l'aise face au regard extérieur, doivent garder un caractère confidentiel. Il ajoute que si des parents souhaitent, par ailleurs, s'investir dans la politique éducative de l'établissement, elles seront les bienvenues. M. Jung (Professeur) précise que la Commission éducative n'est pas un « pré Conseil de discipline ». Mme Bouabane et M. Bocquillon (parents d'élève) concluent cet échange en apportant respectivement les commentaires suivants : certaines familles requièrent la présence des représentants de parent d'élève, la confidentialité sera respectée.</p> <p><u>Commission d'Appel d'Offre</u> Est évoquée la constitution de pour les travaux ou dépenses supérieurs à 206 mille euros HT. M. Chouchaoui (Agent comptable) rappelle que 2 à 4 représentants du CA peuvent y participer et que sa voix en tant qu'agent comptable n'est pas délibérative. Mmes Potfer et Pranlong (parents d'élève), M. Charpentier (élève) ainsi que Mme Ramos (professeure) siégeront à cette commission.</p> <p>Pour chacune des commissions et conseil, sont membres de droit, le Chef d'établissement (M. RICCI), l'adjoint au Chef d'établissement (MME VINEL), le Conseiller Principal d'Education désigné (MME VICTOIRE), l'Adjoint Gestionnaire (M. CHOUCHAOUJ).</p>	<p>Composition des organes issus du CA, Cf. Annexe1</p>
---	---	--

<p>4. Bilan de la rentrée :</p>	<p>M. le Proviseur évoque le très grand nombre d'élèves accueilli cette année. Il ajoute que dans les classes à 36, si un départ a lieu, l'élève ne sera pas remplacé ; il réaffirme sa volonté de maîtriser les effectifs, cette année et les années à venir, et de ne pas dépasser le seuil de 35 élèves par classe. Il évoque des inscriptions qui n'auraient dû avoir lieu pour respecter ce seuil.</p> <p>M. Mahé réclame la prime pour effectif pléthorique pour les enseignants des classes à 36. M. le Proviseur en accepte le principe, il en vérifiera les conditions d'attribution.</p> <p>M. Jung regrette que les effets attendus de la réforme ne se fassent pas sentir car les effectifs dans la filière Scientifique augmentent chaque année.</p> <p>M. le Proviseur renvoie à une raison locale : de fortes pressions familiales pour une filière qui jouit d'une exclusive réputation d'excellence, des débouchés que seule cette filière permettrait. Il ajoute que la filière L, pourtant, offre de très nombreuses possibilités professionnelles dans notre région dans deux domaines porteurs : tourisme, événementiel.</p> <p>Les administrateurs ressentent la nécessité de travailler ensemble sur la question de l'orientation, d'autant plus que la réforme de l'orientation choisie (par les parents) risque, dans un premier temps, d'apporter de nouvelles difficultés : des échecs au Baccalauréat (M. le Proviseur), des doubléments en 1^{ère} (M. Mahé), en 2de des arrivées encore plus massives d'élèves déjà fragiles au collège (M. Vautrin).</p> <p>Intervention des enseignants : Lecture d'une motion qui souligne les difficultés de rentrée. M. Mahe demande la mise au vote de la motion.</p> <p>Avant de procéder au vote, M. le Proviseur rappelle les raisons de ces conditions difficiles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les travaux qui ont entraîné la fermeture non prévue de 4 salles la première semaine de septembre. • des conditions de confection de l'EDT non optimales. • le changement de direction et le fait que M. Muller assumait ce travail pour la 1^{ère} fois. <p>M. Muller précise que le contenu de cette motion est outrancier, à l'image des termes choisis. Il s'étonne du procédé utilisé après les échanges formels déjà tenus sur la question entre les rédacteurs, M. le Proviseur et lui-même</p>	<p>Vote de la motion</p> <p>Pour : 10 Contre : 0 Abstention :10 3 refus de vote Motion adoptée Cf. annexe2</p>
<p>5. Compte-rendu de l'Association sportive</p>	<p>Compte-rendu 2015</p> <p>M. le Proviseur fait état du programme des activités et des horaires auxquels elles auront lieu. Il évoque le projet de voyage au ski. Le bureau de l'AS est présenté.</p>	<p>VOTE COMPTE RENDU AS Schweitzer</p> <p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention :0</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>

<p>6. Décision Budgétaire Modificative</p>	<p>L'EPS sollicite une DBM de 500 euros en complément de la subvention accordée.</p>	<p>VOTE COMPTE RENDU AS lycée Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Adoptée à l'unanimité</p>
<p>7. Voyages :</p>	<p>M. le Proviseur, en préambule, souligne que de nombreux voyages sont organisés au lycée ce qu'il voit d'un très bon œil sur les plans pédagogique et culturel. Il considère néanmoins que les voyages proposés représentent une dépense très importante pour les familles.</p> <p><u>Groupe de travail sur les voyages.</u> M. Le Proviseur aborde la question du financement de la part des accompagnateurs et des aspects financiers pour les familles. Pour cela un groupe de travail est créé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition d'un barème pour les nuitées. • indications sur les périodes de voyage à privilégier en fonction des niveaux. • seuil à fixer pour la part accompagnateurs assumée par l'établissement. • modalités d'organisation (listes d'élèves, délais, communication...) <p><i>Mmes Pranlong et Medjaoui, M. Vautrin (parents), Mmes Quinat, Gonzalez et Tolicetti (professeures), M. Chouchaoui (agent comptable) constitueront le groupe de travail qui présentera ses conclusions (consultatives) au CA de janvier 2016.</i></p> <p><u>1.Présentation de l'échange scolaire avec des élèves de Madrid.</u> Mme Gonzalez égraine les activités au programme, précisant que cet échange s'inscrit dans la logique d'un travail mené au fil de l'année par télé-échanges. Elle ajoute que le prix annoncé prendra en charge les dépenses liées au voyage en Espagne ainsi que celles générées par les activités lors de la visite des madrilènes en France. M. le Proviseur exprime sa satisfaction face à un tel projet tant pour son contenu, que pour la période choisie et le montant raisonnable demandé aux participants (350 euros pour 6 nuitées). Mme Gonzalez précise que 20 élèves seraient concernés, mais que si plus d'élèves souhaitaient y participer, ce serait possible. M. le proviseur répond à Mme Medjaoui que les fonds sociaux attribueront une aide -modeste- aux élèves qui en feront la demande, après examen de la situation en Commission des fonds sociaux.</p> <p><u>2.La Provence romaine.</u> M. le Proviseur présente le voyage : Dates : du 11 au 15 janvier 2016, pour un montant de 360 euros ; le voyage s'adresse exclusivement aux élèves latinistes et hellénistes.</p>	<p>VOTE voyage Madrid Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Adoptée à l'unanimité</p> <p>VOTE voyage Provence romaine Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Adoptée à l'unanimité</p>

Question 1

Les élèves qui passent le Baccalauréat pourront garder certains livres, à leur demande, en échange d'une caution.

Question 2

Un travail de régulation des flux est en cours pour le service de cantine de 12h30. M. Muller a remis à tous les services concernés un document qui permettra de programmer les bornes de réservation de sorte que les élèves qui ont la possibilité de manger sur un autre service que celui de 12h30 y soient contraints : l'objectif est de limiter le nombre d'élèves sur le service de 12h30 qui est le seul à poser problème.

M. le Proviseur rappelle que M. Muller a organisé les emplois du temps de sorte que des élèves de 1^{ère} et Terminale soient susceptibles de manger à 13h30 afin d'alléger ce service.

3. Qualité et quantité des plats à la cantine

Mme Chérif (agent) dément l'information selon laquelle il n'y aurait plus d'entrée ou de dessert au 3^{ème} service ; elle admet que le choix n'est souvent plus possible à ce moment-là.

M. Chouchaoui invite les parents administrateurs à nous rendre visite à tout moment sur la pause méridienne pour le vérifier. Il ajoute que les questions de quantité seront abordées à l'occasion de la Commission des menus fixée le 4 novembre 2015.

M. Chouchaoui atteste, document à l'appui, que l'obligation d'afficher la liste des produits allergènes à la demi-pension est bien respectée (entrée du réfectoire).

4. Le chauffage.

Le chauffage sera fonctionnel à la rentrée. M. le Proviseur, regrette que cela n'ait pu se faire plus tôt (M. Chouchaoui précise que la demande au Conseil régional a pourtant été faite début octobre). La raison tient au remplacement de l'ancienne chaudière et aux différentes étapes indispensables à la mise en route de la nouvelle chaudière. Il ajoute, par ailleurs, que les établissements ne jouissent plus d'autonomie concernant le chauffage, puisqu'il s'agit d'une prérogative de la Région.

5. Fermeture de la grille.

M. le Proviseur explique que la fermeture de la grille aux heures figurant au Règlement intérieur répond aux objectifs de régulation des retards au cœur des préoccupations éducatives d'un établissement scolaire, à l'instar de celle des absences. Une réflexion collective sera engagée par les acteurs de l'établissement pour analyser l'efficacité et le bien fondé de nos méthodes de gestion de la vie au lycée.

Réponses aux questions diverses

6 Salle d'études.

La salle 46 a été aménagée en salle de permanence. La salle 001, souvent utilisée cette année pour des cours est ouverte quand elle est libre. Un espace supplémentaire (actuellement utilisé comme réserve) sera aménagé près du bureau de Mme Victoire pour accueillir les élèves.

7 Prise de nourriture dans les salles de CPGE

M. le Proviseur annonce que la tolérance, encore accordée cette année aux étudiants, de se nourrir dans les salles du 2^{ème} étage disparaîtra l'an prochain.

Il informe le CA que la salle 48 (munie d'un micro-onde) leur est actuellement réservée.

8. Composition de la commission « fonds sociaux »

M. le Proviseur précise la composition de la Commission des fonds sociaux ; il ajoute que celle-ci donnera son avis sur les aides à apporter et qu'il tranchera. Les critères d'attribution de ces fonds seront connus et communiqués aux administrateurs à l'issue de la 1^{ère} réunion de la commission.

La commission a 2000 euros en caisse (1000 seront utilisés pour apurer les dettes de demi-pension des familles dans l'impossibilité attestée de pouvoir payer, 200 euros seront gardés pour d'éventuelles situations d'urgence, 800 euros seront réservés aux aides aux élèves dans le cadre des voyages).

9. Remise des diplômes du BAC

M. le Proviseur annonce qu'une cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat aura lieu le 20 novembre 2015 de 18h à 19h15, au grand gymnase.

Les invitations seront envoyées au tout début des vacances de la Toussaint par Mme Gandriau. Il invite le plus grand nombre de parents et personnels du lycée à participer à ce moment festif essentiel (analyse partagée par les parents d'élèves qui rappellent avoir réclamé cette cérémonie les années précédentes et qui se proposent d'aider l'établissement à la mise en œuvre de cet événement).

10. Travaux piste de course et sautoir.

M. le Proviseur informe que l'espace autour du grand gymnase actuellement utilisé pour les séances de course à pied sera refait afin de limiter les blessures liées notamment au décalage de niveau entre la piste d'élan du sautoir et l'espace limitrophe. Une mise à niveau sera réalisée pendant les vacances de la Toussaint. Les parents d'élève regrettent que des créneaux au stade n'aient pas été réclamés à la mairie pour la préparation des épreuves du Baccalauréat.

11. Achat d'annales du BAC

M. le Proviseur suggérera aux professeurs documentalistes d'acheter des annales du Baccalauréat plus récents. Mme Ramos conseille de chercher ce type de documents dans les ressources disponibles sur LILIE.

	<p><u>12. Etat des toilettes</u> M. Chouchaoui annonce qu'un regard d'évacuation des toilettes du réfectoire est bouché. Des réparations sont prévues. M. le Proviseur a constaté que l'état des toilettes dans l'établissement n'était pas mauvais. Mme Chérif précise que les toilettes sont souvent bouchées par le papier jeté en abondance par les élèves. Mme Pranlong suggère de ne plus mettre de rouleaux à disposition des élèves, de les remplacer par des feuilles.</p> <p><u>13. Arrivée d'un nouvel agent chef</u> Un agent chef a été nommé. Cette personne devait prendre ses fonctions le 15 octobre 2015. M. le Proviseur se demande si l'absence de logement de fonction au moins jusqu'à janvier 2016 n'entraînera pas le refus de ce personnel d'occuper le poste.</p> <p>.</p>	
<p>La séance est levée à 22h</p>		

Sylvain RICCI

M. Vincent MULER

Proviseur,
Président du conseil d'administration

Proviseur adjoint
Secrétaire de séance



COMMISSION PERMANENTE		
QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 représentant des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.	M. CHETOUANI	MME ZEROUTI
3 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.	M. BRUILTET MME TOLICETTI MME RAMOS	M. JUNG M. MAHE MME FILIPPI
2 représentants des parents d'élèves.	MME PRANLONG M. VAUTRIN	MME RENCK MME MEDJAOUI
2 représentants des élèves.	M. CHARPENTIER MME LIKONGO	M. SAMIER MME BOURASSHOUB

CONSEIL DE DISCIPLINE		
QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 représentant des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.	MME CHERIF	MME SIMOES
4 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.	M. MAHE MME GONZALEZ MME FILIPPI M. JUNG	M. TABOURIER MME NOBLESSE-CALMEL MME MANCEAU MME QUINAT
2 représentants des parents d'élèves.	MME POTFER M. BOQUILLON	MME BOUABANE M. VAUTRIN
3 représentants des élèves.	M. CHARPENTIER MME LIKONGO M. SAMIER	M. AZZOZ MME BOURASSHOUB

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE		
QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.	MME CHERIF MME LEMAIRE	
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.	MME MANCEAU MME GONZALEZ MME ROUCOLLE MME RAMOS MME ELHARRIF	
Représentants des parents d'élèves.	MME PRANLONG M. HOUSSIN	M. BOQUILLON MME LAMBOLEY
Représentant des élèves.	M. CHARPENTIER	



Motion présentée par les enseignants SNES-FSU et SUD-CGT

Le Conseil d'Administration du lycée Albert Schweitzer acte que la rentrée scolaire 2015/2016 s'est déroulée dans de mauvaises conditions. Il demande que les futures rentrées se déroulent nettement mieux.